

State Street Saudi Arabia Enhanced Active Equity UCITS ETF

Supplément N° 72

(Un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe I plc (la « Société »), société d'investissement de type ouvert constituée en fonds parapluie avec responsabilité séparée entre les compartiments, agréée par la Banque centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation OPCVM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus en relation avec la Société, daté du 19 février 2026 et amendé le cas échéant (le « Prospectus »). Ce Supplément doit être lu conjointement au Prospectus et au Document d'informations clés relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (« DIC relatif aux PRIIP ») ou au Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »). Il contient les informations relatives au compartiment State Street Saudi Arabia Enhanced Active Equity UCITS ETF (le « Compartiment »), représenté dans la Société par les séries d'actions State Street Saudi Arabia Enhanced Active Equity UCITS ETF (les « Actions »).

Le Compartiment est un Fonds à gestion active.

Toutes les Actions de ce Compartiment ont été désignées comme Actions ETF. À moins qu'ils ne soient définis différemment aux présentes ou que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes utilisés dans le présent Supplément seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Un investissement dans le Compartiment ne devrait pas constituer une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

Les éventuels investisseurs sont invités à étudier attentivement et intégralement le Supplément, le Prospectus et le DIC relatif aux PRIIP ou le DICI. Pour toute question, nous vous recommandons de consulter votre courtier ou votre conseiller financier. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. La Société et les Administrateurs listés à la section du Prospectus intitulée « Direction de la Société » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément.

Caractéristiques du Compartiment

Devise de référence	USD
Gestionnaire d'investissement	State Street Global Advisors Europe Limited.
Gestionnaire(s) d'investissement par délégation	State Street Global Advisors Limited
Politique en matière de dividendes	<p>Pour les catégories d'actions de distribution, à distribution semestrielle du revenu (aux environs de juin et décembre), sauf lorsque la Société de gestion décide, à son entière discrétion, de ne pas verser de dividende à une date de distribution donnée. Pour une catégorie d'actions de capitalisation, l'ensemble des revenus et plus-values sera cumulé dans la Valeur liquidative par Action.</p> <p>Statut de distribution/capitalisation indiqué page suivante dans les informations sur la Catégorie d'actions.</p>
Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR	Suivant l'Article 6 du SFDR, l'intégration du Risque de durabilité n'est pas pertinente pour ce Compartiment.

Informations relatives aux négociations

Échéance de négociation	<p>Souscriptions et rachats en numéraire : 16 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation.</p> <p>Souscriptions et rachats en espèces effectués le dernier Jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année : 11 h 00 (heure irlandaise). La Société de gestion pourra déterminer des dates antérieures ou ultérieures à sa discrétion, à condition d'avoir notifié les Participants agréés au préalable.</p> <p>Les Actionnaires ne sont pas autorisés à effectuer des transactions en nature.</p>
Date limite de règlement	<p>15 h (heure irlandaise), le troisième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion. La Société de gestion/la Société notifiera les Actionnaires si, (i) une Date de règlement anticipée s'applique au regard des souscriptions, ou (ii) une Date de règlement différée s'applique au regard des rachats. Les règlements peuvent être impactés par le calendrier de règlement des marchés sous-jacents.</p>
VL de négociation	La Valeur liquidative par Action est calculée au Point de valorisation le Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné.
Montant minimum de Souscription et de Rachat	Les Participants agréés sont invités à se référer aux Directives opérationnelles pour les Participants agréés, pour tous détails sur les montants minimums actuels de souscription et de rachat du Compartiment.

Informations sur l'Indice

Indice (Ticker)	S&P Saudi Arabia BMI 5/10/40 Capped Index (index ticker SPBSACUN).
Informations complémentaires sur l'Indice	<p>Les détails complémentaires relatifs à l'Indice et à sa performance sont consultables sur :</p> <p>https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/methodologies/methodology-sp-pan-arab.pdf</p> <p>https://www.spglobal.com/spdji/en/supplemental-data/europe/</p>

Informations sur la valorisation

Valorisation	La Valeur liquidative par Action est calculée conformément aux dispositions stipulées sous la section « Détermination de la Valeur liquidative » du Prospectus.
Cours de valorisation utilisés	Dernier cours négocié.
Point de valorisation	18 h 15 (heure irlandaise), chaque Jour ouvrable.

State Street Saudi Arabia Enhanced Active Equity UCITS ETF

Catégories d'actions

Type de Catégorie d'actions	Non couverte en USD	
Nom	State Street Saudi Arabia Enhanced Active Equity UCITS ETF	
Politique en matière de dividendes*	Dist	Acc
Devise associée à la Catégorie d'actions	USD	
TFE (pour toute information complémentaire, veuillez vous reporter à la section « Commissions et frais » du Prospectus)	Jusqu'à 0,75 %	

* Politique en matière de dividendes : « Dist » = Actions de distribution, « Acc » = Actions de capitalisation

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement : L'objectif du Compartiment consiste à offrir un rendement supérieur à la performance des marchés actions saoudiens.

Politique d'investissement : Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active (par rapport à l'Indice). La politique d'investissement du Compartiment vise à surclasser la performance de l'Indice ((ou de tout autre indice déterminé le cas échéant par les Administrateurs pour répliquer substantiellement le même marché que l'Indice) sur le moyen à long terme. Bien qu'il n'ait pas cible de rendement absolu et/ou excédentaire par rapport à l'Indice en raison des caractéristiques fluctuantes de volatilité et de rendement des marchés boursiers saoudiens, le Compartiment prévoit généralement de réaliser un rendement supérieur à celui de l'Indice (déduction faite des commissions et frais) dans des conjonctures de marché normales, tout en offrant un profil de risque comparable à celui de l'Indice. Il est possible que le Compartiment ne surperforme pas l'Indice ou qu'il ne génère qu'un excédent de rendements nets relativement faible par rapport à l'Indice.

Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation emploient une stratégie d'investissement active qui leur est propre, et qui applique un modèle quantitatif multifactoriel de sélection de titres (modèle alpha) pour évaluer l'attractivité des valeurs. Ce modèle alpha génère des prévisions de rendement pour les titres. Le modèle s'articule autour d'une évaluation relative de chaque titre sur les thèmes de qualité, valeur et confiance. Le modèle alpha évalue également les perspectives de rendement sectoriel, et intègre une composante dynamique basée sur l'utilisation de données macroéconomiques selon une approche tant ascendante que descendante. Pour construire le portefeuille du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation s'attachent à pondérer les perspectives de rendement et de risque. Les paramètres de risque définis incluent des limites de pondération par secteurs et par titres, en termes absolus et par rapport à l'Indice. La performance du Compartiment sera mesurée par rapport à l'Indice. Étant donné que le Compartiment est sous gestion active et vise à surperformer l'Indice, ses positions différeront de celles de l'Indice.

Bien que le Compartiment investisse en particulier en titres qui sont des composantes de l'Indice, ses participations et ses pondérations peuvent diverger sensiblement de celles de l'Indice dans le but de réaliser son objectif de surperformance par rapport à l'Indice. Le Compartiment peut également détenir des titres hors Indice, domiciliés en Arabie saoudite. Les détails complémentaires sur les types de titres dans lesquels le Compartiment investit sont présentés sous la section intitulée « Investissements autorisés » ci-après. Les pondérations appliquées par le Compartiment seront déterminées indépendamment de l'Indice, bien qu'il puisse servir de point de référence pour la construction du portefeuille. Le Compartiment affichera généralement un rendement divergent, voire inférieur à celui de l'Indice.

L'Indice mesure la performance des marchés actions saoudiens. Les titres sont pondérés par la capitalisation boursière. Les composantes de l'Indice peuvent parfois être rééquilibrées plus souvent que la Fréquence de rééquilibrage si la méthodologie de l'Indice le requiert, y

compris par exemple lorsque des opérations d'entreprises telles que des fusions ou acquisitions affectent les composantes de l'Indice.

Les titres de capital dans lesquels le Compartiment investit seront des titres de grande, moyenne et petite capitalisation principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus, conformément aux limites stipulées dans la Réglementation OPCVM. Les détails relatifs au portefeuille du Compartiment et à la valeur liquidative indicative par Action du Compartiment sont disponibles quotidiennement sur le site Internet.

Investissements autorisés

Actions : Les titres dans lesquels le Compartiment investit peuvent inclure des actions de grande, moyenne et petite capitalisation, ou des titres apparentés tels que des Certificats américains représentatifs d'actions étrangères (ADR) ou des Certificats internationaux représentatifs d'actions étrangères (GDR). Les ADR et GDR sont généralement substitués aux actions locales lorsque la détention des actions locales n'est pas possible ou que son coût est prohibitif.

Autres Fonds/Actifs liquides : Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans d'autres fonds réglementés de type ouvert (y compris des Fonds monétaires) lorsque les objectifs de ces fonds sont conformes à l'objectif du Compartiment et lorsque ces fonds sont agréés dans des États membres de l'EEE, au Royaume-Uni, aux États-Unis, à Jersey, Guernesey, l'Île de Man, et lorsqu'ils satisfont aux dispositions fondamentales de la Réglementation OPCVM. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire tels que des dépôts, conformément à la Réglementation OPCVM.

Dérivés : Le Compartiment peut, aux seules fins de gestion efficace de portefeuille, utiliser des instruments financiers dérivés (« IFD »). L'utilisation d'IFD par le Compartiment sera limitée aux contrats à terme standardisés, aux contrats de change à terme (y compris aux contrats de change à terme non livrables). Une gestion efficace de portefeuille suppose des décisions d'investissement qui impliquent de souscrire des transactions dans l'un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants : réduire les risques ; réduire les coûts ; générer une augmentation du capital ou du revenu pour le Compartiment avec un niveau de risque adéquat, en tenant compte du profil de risque du Compartiment ; ou minimiser l'écart de suivi, c.-à-d. le risque que le rendement du Compartiment diffère de celui de l'Indice. Les IFD sont décrits à la section « Objectifs et politiques d'investissement – Utilisation des Instruments financiers dérivés » du Prospectus.

Prêt de titres, Contrats de mise en pension et Contrats de prise en pension

Le Compartiment ne prévoit pas de participer au programme de prêts de titres, bien qu'il y soit habilité. Le Compartiment ne prévoit également pas de souscrire de contrats de mise en pension ni de contrats de prise en pension de titres.

Veillez noter que si les Administrateurs venaient à modifier la politique de prêt de titres du Compartiment par la suite, les Actionnaires en seront dûment informés par notification et le présent Supplément sera actualisé en conséquence.

Risques d'investissement

Investir dans le Compartiment implique un certain degré de risque. Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « **Informations relatives aux risques** ». Par ailleurs, les risques suivants concernent particulièrement le Compartiment.

Risque actif : Le rendement sur investissement ne correspondra généralement pas à celui de l'Indice. Les décisions d'investissement prises par le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation pour sous-pondérer ou surpondérer les titres inclus dans l'Indice ou pour modifier les placements du Compartiment par rapport aux titres inclus dans l'Indice, y compris en ce qui concerne des titres spécifiques ou des secteurs d'investissement plus généraux, auront une incidence sur la performance du Compartiment par rapport à celle de l'Indice. Par ailleurs, la performance du Compartiment par rapport à celle de l'Indice sera dépendante des charges du Compartiment, du montant des liquidités et valeurs assimilables détenues par le Compartiment, ainsi que de la fréquence et du calendrier des acquisitions et ventes de participations dans le Compartiment.

Risque de gestion : Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active. Les jugements du Gestionnaire d'investissement et/ou du Gestionnaire d'investissement par délégation portant sur l'attractivité, la valeur relative ou le potentiel d'appréciation d'un secteur, d'un titre, d'une matière première ou d'une stratégie d'investissement particuliers peuvent s'avérer incorrects et entraîner des pertes pour le Compartiment. Il ne saurait être garanti que les techniques et décisions d'investissement du Gestionnaire d'investissement produiront les résultats souhaités.

Risque de modélisation : Le Gestionnaire d'investissement utilise des modèles quantitatifs dans l'intention d'optimiser la performance et de gérer le risque. Toutes imperfections, erreurs ou limitations de ces modèles ou de leur programmation pourraient limiter leurs atouts pour le Compartiment, ou pourraient se traduire par des données inexactes ou des résultats d'investissement différents ou contraires aux résultats attendus ou souhaités par le Gestionnaire d'investissement. Ces imperfections, erreurs ou limitations pourraient ne jamais être détectées, ou ne l'être qu'après qu'un Compartiment ait enregistré une perte (ou baisse de performance). Par ailleurs, rien ne garantit que les modèles se comporteront comme prévu dans toutes les conjonctures de marché.

Risque de liquidité et Risque de liquidité lié aux ETF : L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Compartiment à vendre un titre à un moment ou cours avantageux, voire rendre la vente du titre complètement impossible. Des titres illiquides peuvent être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et être soumis à de fortes fluctuations en valeur de marché. L'illiquidité des participations du Compartiment peut limiter sa capacité à obtenir du numéraire pour effectuer les rachats au moment

opportun. Lorsque le Compartiment investit dans des titres illiquides ou que les volumes négociés ne sont pas importants, les écarts entre l'offre et la demande peuvent s'accroître et le Compartiment peut se retrouver exposé à une augmentation du risque de valorisation et à une réduction de sa capacité à négocier. Les Actions du Compartiment peuvent aussi s'échanger à des cours différant substantiellement de la dernière VL disponible.

Risque lié aux marchés émergents : Les risques d'investissement dans les marchés émergents incluent, entre autres, une instabilité politique et économique plus importante, de possibles barrières commerciales, un niveau moindre de supervision et de réglementation gouvernementales, une volatilité plus forte des taux de change, des restrictions de transfert des devises ou des difficultés à construire une exposition de change, un niveau moindre de développement des marchés de titres, des systèmes juridiques et des industries de services financiers, des différences en termes de normes d'audit et d'information financière, et une plus forte dépendance aux revenus de matières premières particulières ou à l'aide internationale.

Risque lié aux entreprises de petite taille : Les titres des entreprises de petite, moyenne, et micro capitalisation peuvent être plus volatils et négociés moins fréquemment et dans des volumes plus limités que les titres des plus grandes entreprises. Ces entreprises peuvent avoir des familles de produits, des marchés ou des ressources financières limités, ne pas disposer de la capacité concurrentielle des plus grandes entreprises, et être dépendantes d'un personnel clé limité. De plus, ces entreprises peuvent avoir des antécédents de performances limités ou inexistantes.

Risque associé aux produits et instruments dérivés : Le Compartiment peut utiliser des IFD à des fins de gestion efficace de portefeuille, comme stipulé au paragraphe « Instruments dérivés » de la section relative aux Investissements autorisés ci-dessus. L'utilisation d'IFD par le Compartiment implique des risques différents, voire plus élevés, par rapport à ceux associés aux investissements directs dans des titres.

Risque inhérent aux actions et titres apparentés : Les cours de marché des actions et titres apparentés peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, parfois rapidement ou de manière imprévisible. La valeur de ces titres peut décliner pour des raisons qui sont directement liées à l'émetteur et/ou qui sont dues à l'ensemble du secteur ou du marché, telles que les conjonctures économiques défavorables réelles ou perçues, l'évolution des perspectives globales pour les bénéfices d'entreprise, les variations des taux d'intérêt ou de change, ou le pessimisme général des investisseurs. Les marchés boursiers tendent à évoluer par cycles, ce qui peut engendrer une chute des cours des valeurs sur des périodes courtes ou prolongées.

Intégration du Risque de durabilité : Le Risque de durabilité n'a pas été intégré dans le processus d'investissement du Compartiment. Comme la stratégie d'investissement du Compartiment se concentre sur la création de revenus et d'une appréciation du capital via une exposition aux actions et titres apparentés d'Arabie saoudite, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents. Toute détérioration du profil financier d'un investissement sous-jacent affecté par un Risque de

durabilité peut avoir une incidence négative correspondante sur la Valeur liquidative et/ou la performance du Compartiment qui procède à l'investissement. Lorsqu'un événement lié au Risque de durabilité se produit, ce Compartiment peut s'en trouver davantage affecté qu'un compartiment équivalent qui intègre le Risque de durabilité. Les actionnaires doivent se référer à la section « Stratégies indicelles et intégration de la durabilité » du Prospectus pour plus d'informations.

Profil de l'investisseur

Les investisseurs types du Compartiment sont généralement des investisseurs institutionnels, intermédiaires et de détail qui souhaitent s'exposer sur le moyen ou long terme à la performance des titres de capital des grandes, moyennes et petites capitalisations saoudiennes, et qui sont prêts à accepter les risques associés à un placement de ce type.

Souscription, rachats et conversions

Les investisseurs peuvent souscrire ou racheter les Actions du Compartiment chaque Jour de négociation à la VL de négociation assortie d'une provision adéquate pour Droits et charges et conformément aux dispositions stipulées à la section « **Informations sur l'achat et la vente** » du Prospectus.

Concernant les souscriptions, la contrepartie en numéraire doit être reçue avant la Date limite de règlement. Pour les rachats, une demande de rachat écrite signée par l'Actionnaire doit être réceptionnée par l'Agent administratif avant l'Échéance de négociation au Jour de négociation concerné. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à effectuer des transactions en nature.

Les Actionnaires sont invités à consulter les conditions indiquées sous la section « **Informations sur l'achat et la vente** » du Prospectus pour toute information sur les conversions d'Actions.

Période d'offre initiale

Les Actions du Compartiment qui ne sont pas lancées à la date du présent Supplément seront disponibles de 9 h (heure irlandaise) le 20 février 2026 à 15 h (heure irlandaise) le 19 août 2026, ou toute autre date antérieure ou postérieure déterminée à la discrétion des Administrateurs et notifiée à la Banque centrale (la « Période d'offre initiale »). Le prix d'offre initial sera d'environ 10 dans la devise de la catégorie d'actions respective, majoré d'une provision adéquate pour Droits et charges, ou de tout autre montant déterminé par le Gestionnaire d'investissement et communiqué aux investisseurs avant l'investissement. Après clôture de la Période d'offre initiale, les Actions seront émises à la VL de négociation.

State Street Saudi Arabia Enhanced Active Equity UCITS ETF

LE COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF NE SAURAIT ÊTRE FINANÇÉ, ENDOSSÉ, VENDU OU PROMU PAR S&P DOW JONES INDICES LLC, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET/OU DONNEURS DE LICENCE TIERS (COLLECTIVEMENT, « S&P »). S&P NE SAURAIT FAIRE VALOIR, CONDITIONNER OU GARANTIR, DE MANIÈRE EXPLICITE OU IMPLICITE, POUR LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF OU TOUT MEMBRE DU PUBLIC, L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS DES TITRES EN GÉNÉRAL OU DANS LE COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF EN PARTICULIER OU LA CAPACITÉ DE L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX À RÉPLIQUER LA PERFORMANCE DE MARCHÉ ET/OU À RÉALISER SON OBJECTIF DÉCLARÉ ET/OU À CONSTITUER LA BASE D'UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT FRUCTUEUSE, SELON LE CAS. LA SEULE RELATION ENTRE S&P ET STATE STREET CORPORATION (« STATE STREET ») SE LIMITE À LA CONCESSION SOUS LICENCE DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET DÉNOMINATIONS COMMERCIALES ET DE L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX, LEQUEL EST DÉTERMINÉ, COMPOSÉ ET CALCULÉ PAR S&P SANS CONSIDÉRATION DE STATE STREET OU DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF. S&P NE SAURAIT ÊTRE TENUE DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES BESOINS DE STATE STREET OU DES PROPRIÉTAIRES OU DES INVESTISSEURS DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF POUR DÉTERMINER, COMPOSER OU CALCULER L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX OU LES DONNÉES Y INCLUSES OU UTILISÉES POUR CALCULER L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX. S&P NE SAURAIT AVOIR QUALITÉ DE CONSEILLER AUPRÈS DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF ET NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE, NI AVOIR PARTICIPÉ À LA DÉTERMINATION DES PRIX ET DE L'ENCOURS DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF OU DU CALENDRIER D'ÉMISSION OU DE VENTE DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF OU À LA DÉTERMINATION OU AU CALCUL DE L'ÉQUATION SUR LA BASE DE LAQUELLE LES ACTIONS DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF SERONT CONVERTIES EN LIQUIDITÉS. S&P NE SAURAIT ÊTRE LIÉE PAR QUELQUE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION, LA COMMERCIALISATION OU LA NÉGOCIATION DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF. L'INCLUSION D'UN TITRE DANS UN INDICE NE SAURAIT VALOIR RECOMMANDATION À ACHETER, VENDRE OU DÉTENIR LEDIT TITRE, NI NE SAURAIT ÊTRE RÉPUTÉE VALOIR UN CONSEIL EN INVESTISSEMENT.

S&P NE SAURAIT GARANTIR L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40

CAPPED INDEX OU DES DONNÉES Y INCLUSES OU UTILISÉES POUR CALCULER L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX ET S&P NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'AUCUNE ERREUR, OMISSION OU INTERRUPTION EN CONSÉQUENCE. S&P NE SAURAIT FAIRE VALOIR, GARANTIR OU CONDITIONNER, DE MANIÈRE EXPLICITE OU IMPLICITE, LES RÉSULTATS À OBTENIR PAR STATE STREET, LES PROPRIÉTAIRES OU LES INVESTISSEURS DU COMPARTIMENT STATE STREET SAUDI ARABIA ENHANCED ACTIVE EQUITY UCITS ETF, OU QUELQUE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DE L'UTILISATION DE L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX OU DES DONNÉES Y INCLUSES OU UTILISÉES POUR CALCULER L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX. S&P NE SAURAIT FAIRE VALOIR, GARANTIR OU CONDITIONNER, DE MANIÈRE EXPLICITE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE POTENTIEL COMMERCIAL OU D'EFFICACITÉ À DES FINS SPÉCIFIQUES OU POUR UN USAGE PARTICULIER ET TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE EU ÉGARD À L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX OU AUX DONNÉES Y INCLUSES. SANS PRÉJUDICE DES DISPOSITIONS QUI PRÉCÈDENT, S&P NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS (EN CE COMPRIS, ET ENTRE AUTRES, LES PERTES DE PROFITS) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE S&P SAUDI ARABIA BMI 5/10/40 CAPPED INDEX OU DES DONNÉES Y INCLUSES, QUAND BIEN MÊME ELLE AURAIT EU CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ DESDITS DOMMAGES.

« SPDR® » est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), concédée sous licence d'utilisation à State Street Corporation. Aucun des produits financiers offerts par State Street Corporation ou ses sociétés affiliées n'est financé, approuvé, vendu ou promu par S&P ou ses sociétés affiliées, et S&P et ses sociétés affiliées ne sauraient faire valoir, garantir ou conditionner une quelconque opportunité d'acheter, de vendre ou de détenir des actions/parts dans ces produits. Standard & Poor's®, S&P®, SPDR® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC et font l'objet d'une licence d'utilisation concédée à State Street Corporation.

À la date du présent Supplément, le Compartiment utilise [au sens du Règlement (UE) 2016/1011 (le Règlement sur les indices de référence)] l'indice de référence suivant :

S&P Saudi Arabia BMI 5/10/40 Capped Index

À la date du Supplément, SPDJI est inscrit dans le Registre des indices de référence de pays tiers de l'AEMF, visé à l'Article 36 du Règlement sur les indices de référence en tant qu'administrateur d'indice reconnu conformément à l'Article 33 dudit Règlement.